Nuit du Ramadan : “La religion chrétienne historiquement ancrée dans notre pays doit avoir un statut privilégié”

08/07/2015 à 23h05

Suite à la publication d’une tribune de Madeleine de Jessey s’interrogeant sur la pertinence d’organiser une Nuit du Ramadan dans les locaux de la Mairie de Paris, à l’invitation d’Anne Hidalgo, Claire Bouglé-Le Roux, Maître de conférences à l’Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, se déclare favorable à une laïcité favorisant le christianisme.

Les crèches et le ramadan ne peuvent, au nom du principe de laïcité, faire l’objet d’un même traitement. Ce serait en effet renoncer à cette donnée historique considérable qu’est l’attachement consubstantiel qui lie notre pays à la religion chrétienne expliquant et légitimant sur son territoire, et bien souvent sur le domaine public, la présence d’innombrables clochers et calvaires, sans parler des processions ou des pardons qui constituent une part importante de notre patrimoine culturel commun.

> *Loin de condamner la « laïcité à géométrie variable », il s’agit d’en faire l’éloge, en formulant le souhait qu’elle garantisse à la religion chrétienne historiquement ancrée dans notre pays un statut privilégié, à raison de sa haute valeur culturelle.*



Reconnaître que notre pays est indubitablement cette France fille aînée de l'Eglise, fondée dans les eaux du baptême de Clovis, celle-là même que gouverna Saint Louis, et celle que Jeanne délivra des Anglais, n'est pas simplement une question d'identité, mais plus simplement une réalité. **La France est en effet chrétienne, quoi qu'on veuille, qu'on ait la foi ou non, et le nier reviendrait à renoncer à la comprendre.**

C'est donc au respect de notre passé qu'il faut appeler fermement nos gouvernants et non les engager à une application stricte de la laïcité qui conduit à terme au déni et au renoncement implicite de ce qui constitue le socle de notre histoire nationale.

source